

A

**CONVOCATION DU
CONSEIL COMMUNAL**

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et au Décret du 15 juillet 2021, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **mercredi 5 juillet 2023 à 20h00', à la maison communale, Place Communale, 6 à Anhée.**

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR :

Première – deuxième – troisième convocation.

Code de la Démocratie Locale et de
la Décentralisation

ART.L1122-11. Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions et au moins dix fois par an. Lorsqu'au cours d'une année, le conseil s'est réuni moins de dix fois, durant l'année suivante, le nombre de conseillers requis pour permettre la convocation du conseil est réduit au quart des membres du conseil communal.

ART.L1122-12. Le conseil est convoqué par le collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

ART.L1122-13§1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3 ...

ART.L1122-15. Le Conseil est présidé par le Bourgmestre ou celui qui le remplace, sauf lorsqu'un président d'assemblée est désigné en vertu de l'article L1122-34, §3. Il ouvre et clôt la séance.

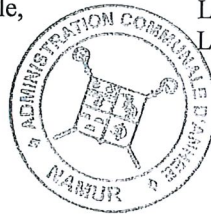
En séance publique :

- 1° Approbation du procès-verbal de la séance précédente
 - 2° Conseil communal des enfants : information
 - 3° Modification du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal : décision
 - 4° Règlement complémentaire sur le stationnement à Anhée, rue Petit : décision
 - 5° Arrêtés de police : ratification
 - 6° Fabrique d'église de Bioul – nouvelle composition du Conseil : information
 - 7° Fabrique d'église de Denée – compte 2022 : approbation
 - 8° Asbl Complexe Sportif et Culturel d'Anhée : octroi d'une avance remboursable : décisions
 - 9° Application de l'article 60 du RGCC – paiement de fournisseur : ratification
 - 10° Application de l'article 60 du RGCC – paiement de fournisseur : ratification
 - 11° Règlement pour la mise à disposition de gobelets réutilisables : décisions
 - 12° Emprunts 2023 – recours à la mise en concurrence : décisions
 - 13° Ecole communale d'Anhée – création d'un demi-emploi supplémentaire : ratification
 - 14° Vente d'herbe sur pied à Maredret : appel à candidatures
 - 15° Plan Habitat Permanent – Convention-cadre avec la SCRL « La Dinantaise » : décisions
 - 16° Plan de Cohésion sociale – Convention-cadre avec la SCRL « La Dinantaise » : décisions
 - 17° Bien-être animal – régime de subvention aux communes wallonnes pour 2023-2024 : décisions
 - 18° Avis sur la révision du Schéma de développement territorial – décision
- A huis clos :**
- 19° Recrutement d'une directrice d'école à l'école communale de la Molignée – implantations de Warnant, Denée et Haut-Le-Wastia : admission au stage dans une fonction de directrice d'école : désignation
 - 20° Demande de détachement d'une directrice d'école pour un congé mission : décisions
 - 21° Evaluation d'une directrice d'école faisant fonction en fin de troisième année d'exercice : décisions
 - 22° Evaluation d'une directrice d'école faisant fonction en fin de troisième année d'exercice : décisions
 - 23° Avis sur une demande de congé pour prestations réduites pour convenances personnelles à raison d'1/2 temps
 - 24° Avis sur une demande de congé pour prestations réduites pour convenances personnelles à raison d'1/4 temps
 - 25° Avis sur une demande d'interruption de carrière partielle pour congé parental à raison d'1/2 temps

- 26° Avis sur une demande d'interruption de carrière partielle pour congé parental à raison d'1/5 temps
27° Avis sur une demande d'interruption de carrière partielle à raison d'1/4 temps
28° Avis sur une demande d'interruption de carrière partielle à raison d'1/4 temps
29° Avis sur une demande d'interruption de carrière partielle à raison d'1/4 temps
30° Avis sur une demande d'interruption de carrière partielle à raison d'1/4 temps
31° Avis sur une demande d'interruption de carrière partielle à raison d'1/4 temps
32° Avis sur une demande d'interruption de carrière partielle à raison d'1/5 temps
33° Avis sur une demande d'interruption de carrière partielle à raison d'1/5 temps
34° Personnel enseignant : désignations temporaires : ratification

Par le Collège,

La Directrice générale,
Françoise Septon.



Le Bourgmestre,
Luc Piette.

